

Consultation publique
sur le
projet du schéma d'aménagement et de
développement de l'agglomération de Montréal

Mémoire de
Pierre Marcoux

3 novembre 2014

Montréal, 3 novembre 2014

Monsieur Lionel Perrez,

Président de la commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, vous trouverez ci-joint mon mémoire.

Considérant l'importance des espaces verts dans la qualité de vie de ses résidents, je joins une annexe montrant des propositions d'espaces verts futurs.

Ces propositions, majoritairement situées dans le sud-ouest de l'île de Montréal, peuvent servir d'exemples à d'autres municipalités ou arrondissements de l'île de Montréal.

Je crois qu'en considérant nos propositions, l'agglomération pourrait augmenter le ratio d'espaces verts sur l'île de Montréal.

Veillez agréer mes salutations les plus distinguées.

Pierre Marcoux
Citoyen

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Mémoire de Pierre Marcoux

Le projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal identifie les grands principes de l'usage du territoire. Je constate que le document est du niveau des principes et non d'une identification détaillée des mesures à mettre en place pour définir les affectations du territoire de l'agglomération de Montréal.

Habitant le sud-ouest de Montréal, je constate que les cartes présentées ne proposent pas de création d'espaces verts et n'identifient pas les espaces pouvant devenir des corridors verts.

Je crois que plusieurs espaces verts peuvent être créés sur le territoire de l'agglomération afin de protéger des habitats naturels et de créer de nouveaux parcs qu'ils soient pour des usages récréatifs ou des usages sportifs.

Il existe plusieurs terrains verts appartenant à des hôpitaux, des instituts, des communautés religieuses, des paroisses, des établissements scolaires ou à de divers paliers gouvernementaux (fédéral ou provincial) qui devraient être protégés.

Je crois que ces espaces verts doivent être considérés comme faisant partie du patrimoine public ou collectif.

La protection des espaces verts

Les parcs et les espaces verts qu'ils soient du domaine public, institutionnel ou privé sont de grandes richesses pour les citoyens.

Les espaces verts peuvent servir à différents usages: jardins communautaires, observation de la faune et de la flore, détente, contemplation et loisirs. Les espaces verts et ses multiples usages font qu'une ville est intéressante et agréable à vivre.

De plus, la mise en place de mesures pour assurer une biodiversité dans les espaces verts permet à la nature d'avoir une place dans la ville. Je crois que des espaces verts tels que Meadowbrook et divers terrains industriels en friche urbaine dans le sud-ouest de l'île de Montréal pourraient être transformés en des espaces verts protégés.

J'observe que les espaces verts qu'ils soient de propriétés institutionnelles ou de propriété de type industriel sont soumis à la pression du développement.

Je crois que les municipalités de l'agglomération doivent saisir l'opportunité, avec le projet de schéma d'aménagement, de créer une ville plus verte où la nature sera présente avec des parcs et des espaces verts accessibles à ses citoyens.

Trame verte et bleue dans le sud-ouest de l'île de Montréal (page 88)

Dans le sud-ouest de l'île de Montréal, il y a beaucoup de terrains industriels en friche et en attente d'un développement pour d'autres usages. J'observe sur les cartes une absence d'une identification de zones pouvant être naturalisées ou transformées en parcs. Par exemple, sur la carte no 2, l'échelle de la carte ne permet pas d'identifier de futurs parcs le long du canal de Lachine, ni de futurs parcs dans le quartier de Griffintown ou dans le nouveau quartier Angrignon situé à LaSalle.

Sur la carte no 19 du projet de schéma d'aménagement, j'observe qu'aucun lien vert n'est montré entre le parc Angrignon et le fleuve Saint-Laurent. Ceci est le cas également entre le parc Angrignon et la falaise Saint-Jacques.

Je constate que sur la carte no 12, environ 30% de la superficie des terrains de l'Institut Douglas est identifiée de la même couleur que le secteur résidentiel situé au sud de l'Institut et donc soustraite à l'identification de Secteur de valeur exceptionnelle et intéressante.

Recommandations

Je crois que la protection des espaces verts des terrains institutionnels comme l'Institut Douglas et l'hôpital Hôtel Dieu est une composante essentielle dans le maintien des superficies vertes de l'agglomération montréalaise. Je considère que les superficies vertes institutionnelles qu'elles soient de catégorie Grande propriété à caractère institutionnel (p.57) ou de catégorie "Petit parc" doivent être protégées.

Une ville accessible par transport actif (p.57)

Je crois que l'agglomération doit mettre en place davantage des infrastructures pour favoriser la marche et le vélo, parce que le transport actif est un mode de déplacement qui permet de faire une activité physique régulière ce qui contribue à la santé des citoyens.

Dans les arrondissements Le Sud-Ouest et LaSalle, je constate le peu de liens nord/sud entre le canal Lachine et le boulevard de Maisonneuve. Pour accéder au parc Angrignon et au pôle commercial Angrignon, les liens cyclables sont pratiquement inexistantes.

La situation des piétons et des cyclistes dans les grands terrains de stationnements des centres commerciaux situés au pôle commercial Angrignon est inacceptable. Une infrastructure adéquate pour favoriser la marche et le transport actif est requise dans ces "déserts piétonniers" où l'automobile est le seul moyen jugé sécuritaire par les citoyens pour y accéder.

Je crois qu'il est important que la ville oblige les propriétaires de grands centres commerciaux de mettre en place des mesures pour augmenter la part modale des piétons et cyclistes.

Je crois que de grands secteurs de la ville tels que le boulevard Newman à LaSalle, la rue Jean-Talon Est à Anjou, la rue Jean-Talon Ouest près du métro Namur et le centre commercial Fairview à Pointe-Claire pourraient être urbanisés de façon à créer un quartier dense convivial pour les piétons et les cyclistes.

Je constate que les espaces privés commerciaux situés de part et d'autre des artères Newman, Jean-Talon, Saint-Jean comme étant inhospitaliers pour les piétons de par la faible largeur des trottoirs et l'absence d'infrastructures cyclables sur ces artères. La configuration des propriétés privées des centres commerciaux fait qu'il est impossible de circuler en vélo.

Je crois que des trottoirs de type boulevard d'une grande largeur et de petits parcs et places doivent être prévus dans ces secteurs pour créer un milieu favorable au transport actif.

Recommandations

Je recommande que la place aux piétons et aux cyclistes soit réaffirmée d'une façon beaucoup plus ambitieuse qu'elle l'est actuellement en:

- créant des corridors verts et des promenades urbaines,
- créant plus d'infrastructures cyclables entre les différents quartiers,
- implantant des mesures d'apaisement de la circulation,
- augmentant la place aux piétons et aux cyclistes sur le domaine public et privé.

Mixité des fonctions urbaines (p.31)

Je crois que l'agglomération doit mettre en place un schéma d'aménagement où il y aurait de la place pour la diversité sociale et économique. Je crois qu'il doit avoir une place pour les familles dans tous les quartiers avec des logements dédiés pour des familles.

Recommandations

Je recommande que l'agglomération mette en place des règles qui favorisent la création de logements pour des familles, de coopératives de logements, des

garderies et des écoles. Des règles pour créer des emplois et des services dans tous les quartiers doivent aussi être prévues afin d'assurer une mixité des fonctions urbaines.

Préservation du patrimoine bâti

Institutions sur le Mont-Royal

La réaffectation à d'autres usages d'édifices institutionnels situés près du Mont-Royal tels que l'Hôtel Dieu, le Royal Victoria, l'Hôpital des Shriners, l'ancienne maison mère des sœurs des Saints-noms-de-Jésus-et-de-Marie sera un grand défi.

Je crois que ces quatre ensembles d'édifices institutionnels doivent être convertis en des usages qui peuvent servir l'ensemble de la collectivité. Je suggère qu'ils soient transformés en résidences universitaires, en des CHSLD, en des centres de recherche, en des coopératives de logement ou d'autres usages pouvant bénéficier le plus grand nombre de citoyens possibles.

Considérant que les anciens hôpitaux sont construits sur le Mont-Royal, je souhaite que les vastes stationnements placés au pourtour des immeubles des hôpitaux Royal Victoria et de l'Hôtel Dieu soient reverdis et n'incluent pas d'édifices futurs.

Immeubles d'intérêts et édifices religieux - p. 69

Un peu partout dans la ville, plusieurs églises, couvents et écoles seront transformés en d'autres usages.

Je suis d'accord avec l'orientation de protéger et mettre en valeur les immeubles et les lieux de culte d'intérêt (p.70).

Je crois qu'avec la mise en place de mécanismes ou règles guidant leur transformation, les édifices patrimoniaux et leurs jardins tels que le Grand Séminaire de Montréal pourraient être légués aux générations futures sans être nécessairement transformés en condos.

Parc, école et église Saint-Jean-de-Matha

Sur la carte no 2, le parc et l'église Saint-Jean-de-Matha sont identifiés comme zone à transformer. L'église Saint-Jean-de-Matha est un immeuble de patrimoine moderne situé dans Émard-Côte-Saint-Paul. Je souhaite qu'elle soit transformée en un centre communautaire qui pourrait offrir davantage de services et d'espaces à la communauté tout en conservant un lieu de culte. D'autant plus qu'il n'y a pas de centre communautaire dans ce secteur.

Ce parc, l'église, l'école et le parc Curé Arnold avec ses modules de jeux, son terrain de pétanque et sa patageuse forment un pôle institutionnel remarquable. Son emplacement au centre du quartier et ses divers commerces de proximités sur la rue Allard et la station de métro Monk forment un noyau villageois de qualité.

Je crois que le parc Saint-Jean-de-Matha doit rester un espace vert.

Le pôle institutionnel Saint-Jean-de-Matha attire beaucoup de familles, son école primaire est remplie d'élèves.

Je considère que ce parc, son lieu de culte et le sous-sol de l'église comme des biens collectifs.

Depuis quelques années, un projet de construction d'un gymnase a été prévu entre la Commission scolaire de Montréal et l'arrondissement. L'arrondissement a prévu les fonds nécessaires pour sa participation dans le projet et a signé un protocole d'entente avec la Commission scolaire de Montréal. J'attends toujours le début du projet qui est, année après année, retardé par la Commission scolaire.

Je crois que le projet du gymnase de l'école est un moyen essentiel pour améliorer la qualité des services offerts aux enfants. De plus, il peut offrir plus de services sportifs aux citoyens habitant le quartier.

Recommandation

Pour assurer la pérennité du parc Saint-Jean-de-Matha, je recommande que le parc soit acheté par la Ville.

Je recommande que la Ville de Montréal incite la commission scolaire à démarrer la construction du gymnase de l'école Saint-Jean-de-Matha.

Immeubles d'intérêt (p.69)

Les églises sont souvent entourées de jardins qui servent à définir la singularité du bâtiment. Plusieurs églises telles que Saint-Jean-de-Bosco sur la rue Springland et l'église Saint-Jean de Matha sont entourées d'espaces verts.

Je crois que ces espaces verts ou parcs doivent rester verts, car ils permettent la réduction des îlots de chaleurs et permettent d'avoir des espaces agréables à regarder en rehaussant le paysage des environs tout en mettant en valeur des immeubles d'intérêt.

Institut Douglas – Carte no 12

J'ai observé que l'Institut Douglas est imputé d'environ 30% de sa superficie de ses terrains verts.

Je constate que le morcellement potentiel des terrains de l'Institut Douglas comme contraire aux objectifs de la section 2.3 concernant la mise en valeur des grandes propriétés à caractère institutionnel.

“Assurer une protection et une mise en valeur des grandes propriétés à caractère institutionnel en fonction des éléments significatifs propres à chacune.
Éviter les démolitions et le morcellement des propriétés”

Je crois que la transformation en lotissement résidentiel des superficies vertes de l'Institut n'est pas souhaitable. J'observe que ces terrains servent déjà pour des usages sportifs et des événements. Plusieurs jardins communautaires sont présents. Ces jardins collectifs sont un rappel direct de l'utilisation historique des terrains agricoles de l'Institut Douglas.

De plus, les vastes terrains de l'Institut et le parc Angrignon permettent aux citoyens de circuler dans des lieux où les perspectives paysagères sont agréables.

L'Institut Douglas est un lien important pour la biodiversité du parc Angrignon. Leur superficie combinée est presque aussi grande que celle du parc du Mont-Royal.

À partir de la station de métro Angrignon, le parc Angrignon et l'Institut pourraient être un lien pédestre de qualité entre le métro et les rapides de Lachine.

Conclusions

Pour une ville verte avec une vision

Des acquisitions d'espaces verts paroissiaux tels que le parc St-Jean-de-Matha, de terrains industriels, de terrains en friche, de boisés et de terrains pouvant être naturalisés devront faire parties d'un programme d'acquisition des municipalités de l'île de Montréal afin d'augmenter la superficie des parcs et de milieux naturels protégés. Ceci dans le but d'atteindre l'objectif de 17% de la superficie du territoire protégé pour assurer une biodiversité adéquate.

Tout comme les municipalités de l'agglomération font des emprunts pour financer les infrastructures routières, je crois que les municipalités doivent aussi investir dans la création de parcs et d'espaces verts.

Je recommande l'instauration d'une taxe pour l'acquisition de terrains par les municipalités de l'agglomération, par la Ville de Montréal et les arrondissements afin de créer de nouveaux parcs.

Pierre Marcoux, 3 novembre 2014

Projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Annexes du mémoire présenté
à
La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Par

Pierre Marcoux
3 novembre 2014

Introduction

En novembre 2014, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur le projet de schéma d'aménagement.

Cette annexe est sous format PowerPoint.

Il inclut plusieurs exemples de parcs pouvant être créés dans le sud-ouest de l'île de Montréal.

Habitant le Sud-Ouest, la majorité des exemples de l'auteur sont tirés de cet arrondissement.

Par : Pierre Marcoux
Citoyen

3 novembre 2014

Projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Annexes du mémoire

Par

Pierre Marcoux
3 novembre 2014

1-Que devons-nous faire nous avoir
une ville à l'échelle humaine et une
ville verte?

1-Que devons-nous faire?

- Promouvoir le transport actif
- Réduire le nombre d'autos



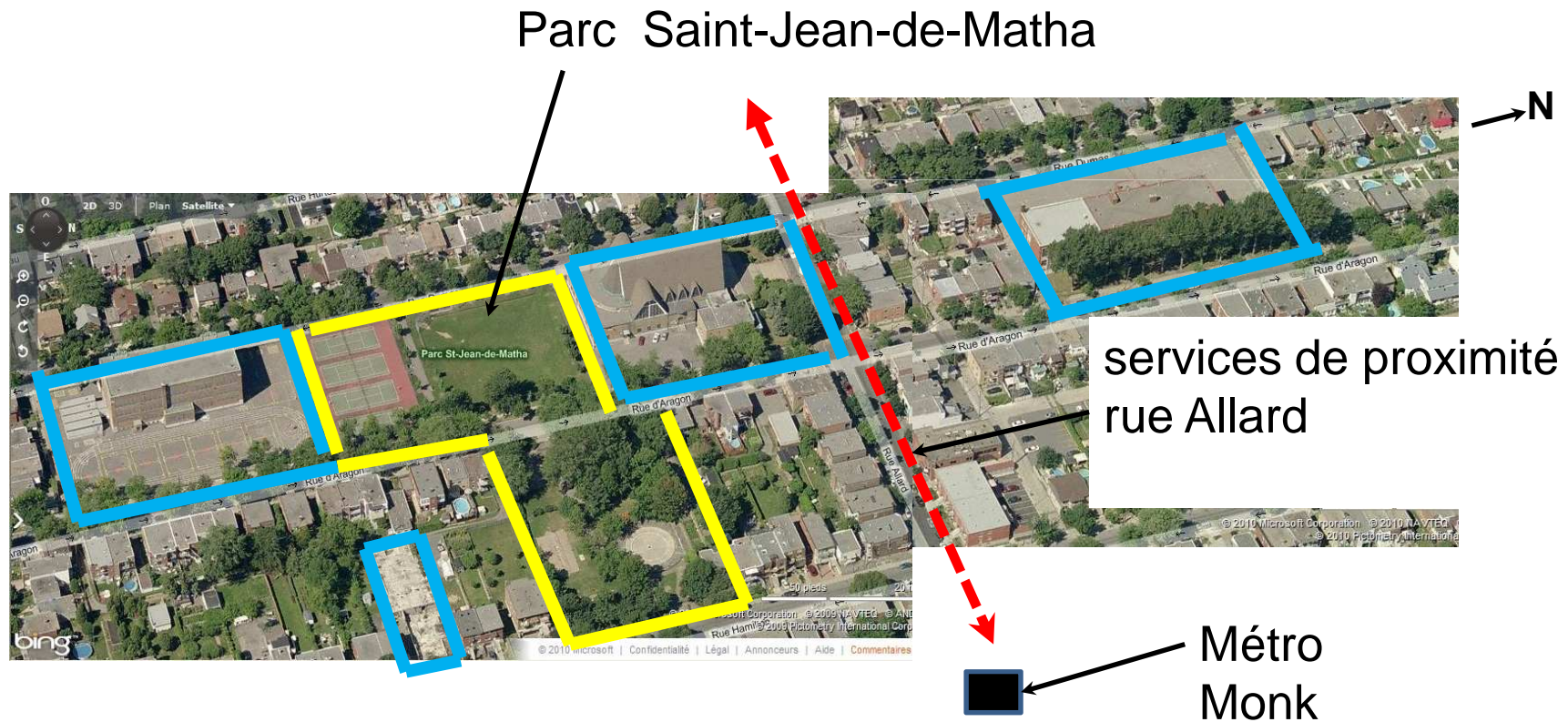
Marche



Vélo

1-Que devons-nous faire?

- Consolider des noyaux villageois



Pôle Saint-Jean-de-Matha

1-Que devons-nous faire?

- Consolider des noyaux villageois



Pôle Saint-Jean-de-Matha



rue Allard

1-Que devons-nous faire?

- Création de corridors verts



1-Que devons-nous faire?

- Création de corridors verts



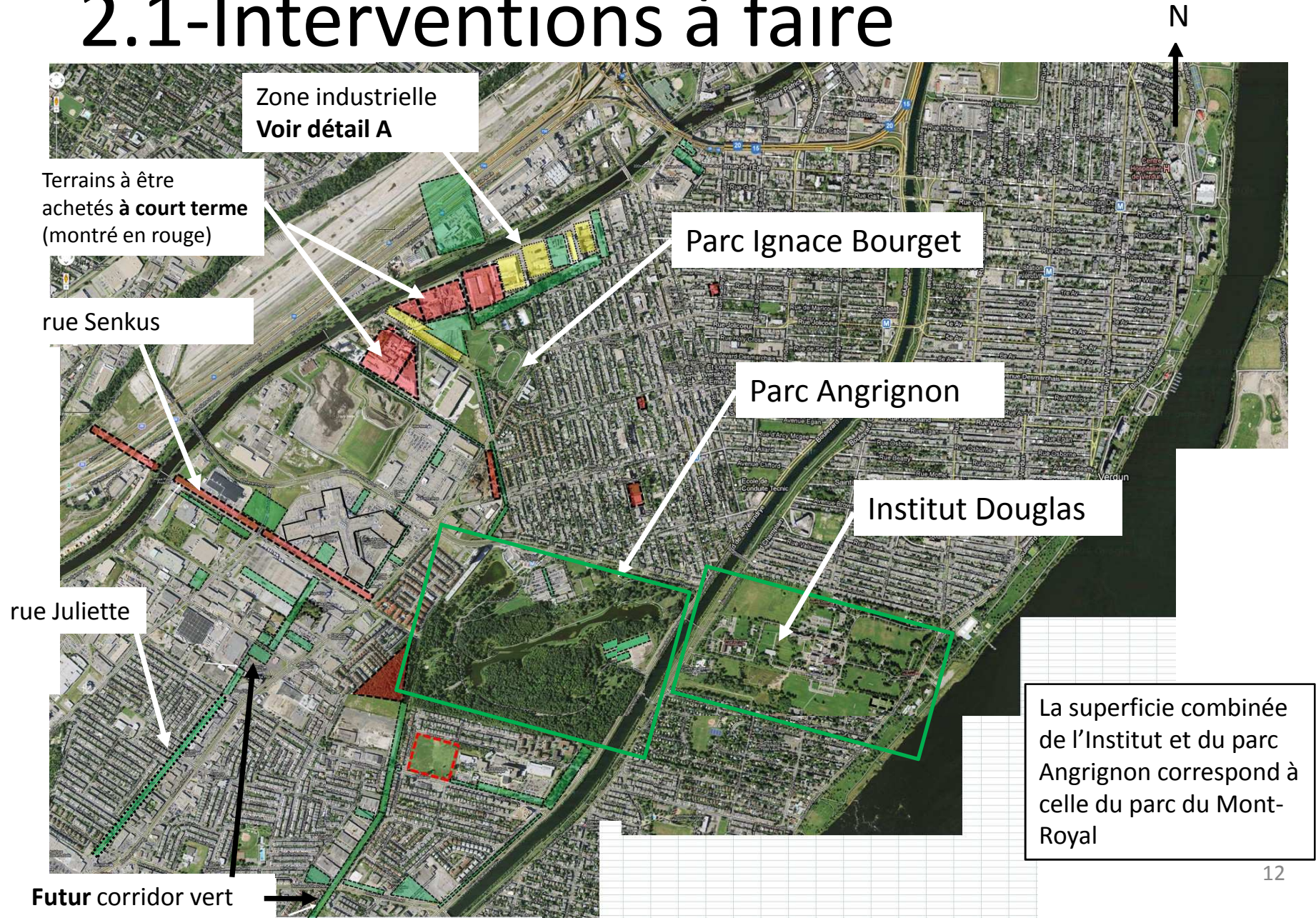
1-Que devons-nous faire?

- Créer des corridors verts pour favoriser:
 - la biodiversité,
 - la détente,
 - la contemplation,
 - l'activité physique,
 - la densification.

2-Interventions à faire

- Exemple de densifications à LaSalle-Émard-Côte-St-Paul

2.1-Interventions à faire



2.1-Interventions à faire

Densification dans le Sud-Ouest et création de parcs

Nouveau parc -Terrain à acquérir à court terme



Nouveau site proposé pour dépôt de neige du Sud-Ouest



Densification usages mixtes

Nouveaux parcs

Escarpement Ignace Bourget

Parc Ignace Bourget

Secteur industriel au nord du parc Ignace Bourget

Détail A

2.1-Interventions à faire

Corridor vert Senkus



Une biodiversité absente

2.1-Interventions à faire

Corridor vert Senkus



Une biodiversité proposée

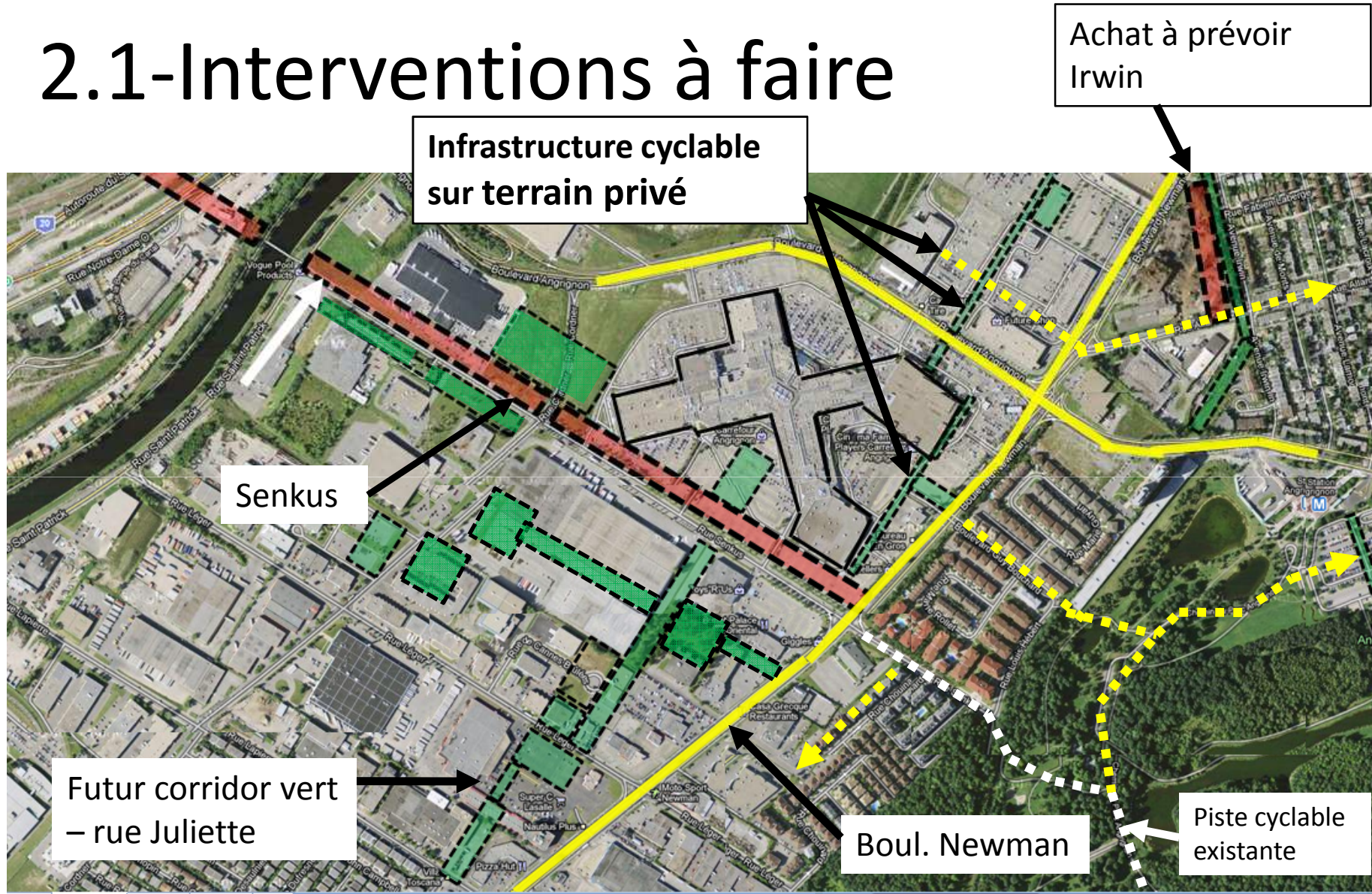
2.1-Interventions à faire

Corridor vert Senkus



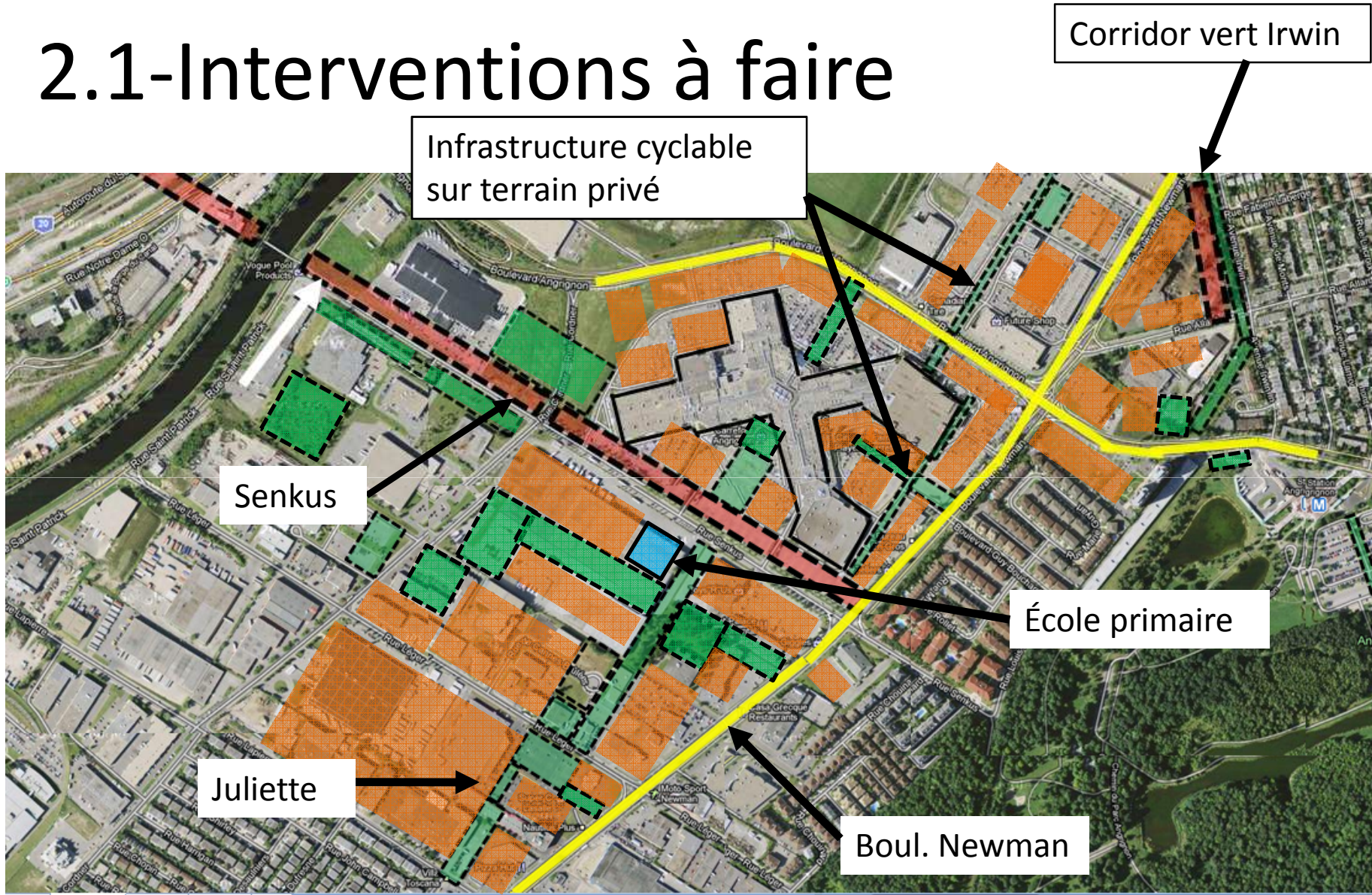
Des lieux publics agréables et ayant une biodiversité

2.1-Interventions à faire



Vue en plan, LaSalle – Infrastructures cyclables et parcs proposés

2.1-Interventions à faire



Vue en plan, LaSalle - Densification

2.1-Interventions à faire

- Création de corridors verts sur la rue Juliette la rue Senkus et Irwin

La création d'une infrastructure verte au moyen de corridors vert publique est nécessaire **avant tout** processus de densification.



2.2-Interventions à faire

- Centres commerciaux:



Pôle commercial Angrignon 2004 – Absence de trottoirs

2.2-Interventions à faire

- Centres commerciaux:

Obliger la mise en place d'une infrastructure cyclable et piétonnière de qualité sur les terrains privés des grands centres commerciaux



2.2-Interventions à faire

- Conclusions :

- + d'infrastructures cyclables et piétonnières

- + de corridors verts

- + densification

- d'automobiles

2.2-Interventions à faire

- La création d'espaces verts jumelés avec de la densification s'inscrit dans la politique du PMAD et du plan de transport
- Des liens piétonniers entre le canal Lachine et le fleuve sont souhaités

Note. PMAD = Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Un environnement urbain plus favorable



Date de la prise de vue: avril 2009

Boul. Newman

Un environnement urbain plus favorable



Boul. Newman - Nouvelle position du trottoir

Un environnement urbain plus favorable



Boul. Newman (entre les rues Thierry et Lapierre)

Un environnement urbain plus favorable



Boul. Newman - Nouvelle configuration du bâti urbain

Un environnement urbain plus favorable



Un trottoir de type boulevard - Ken Greenberg ; www.forumurba2015.com

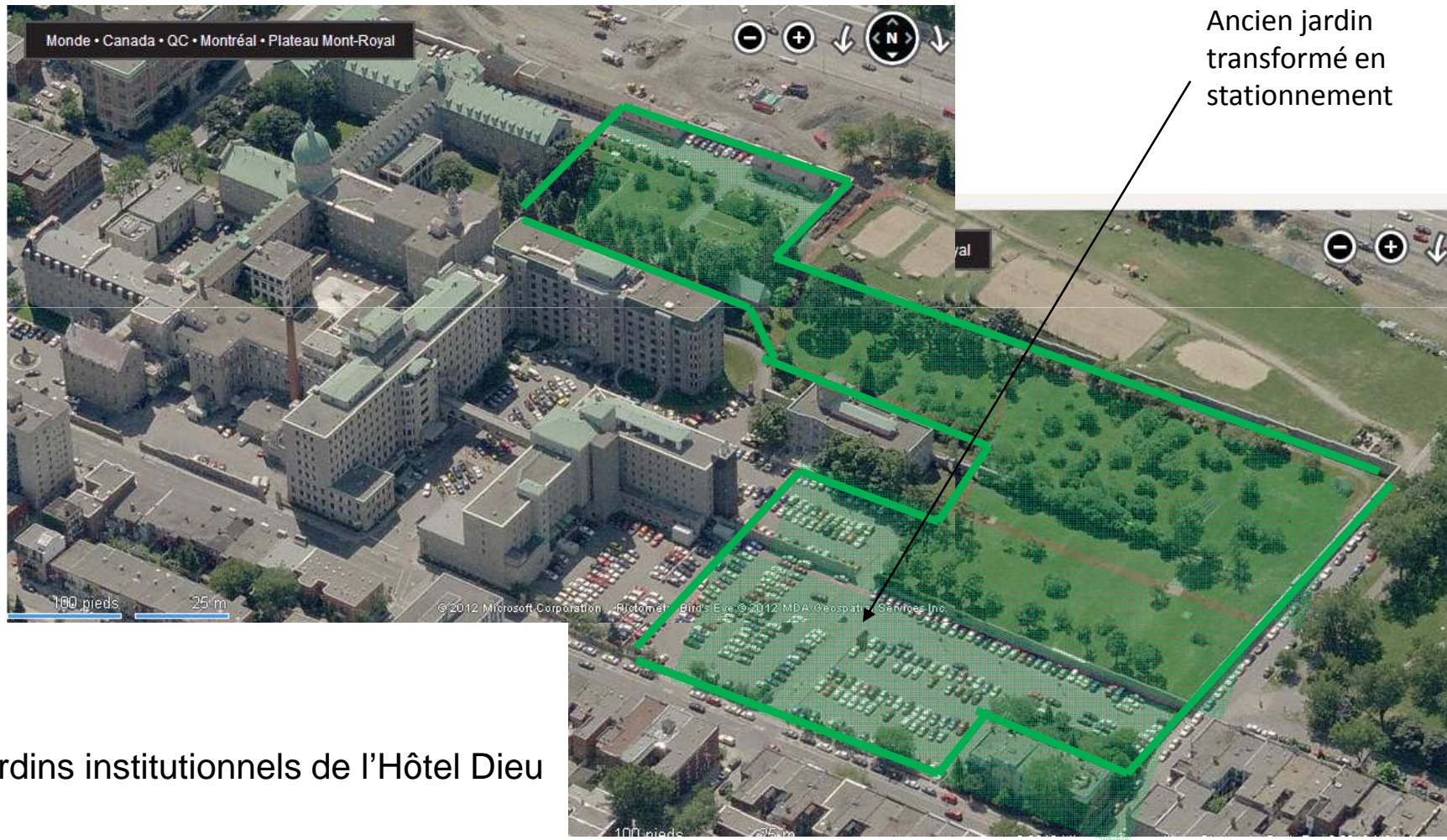
6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

En instaurant un programme d'acquisition de terrains vagues ou de terrains institutionnels



Hôtel-Dieu de Montréal

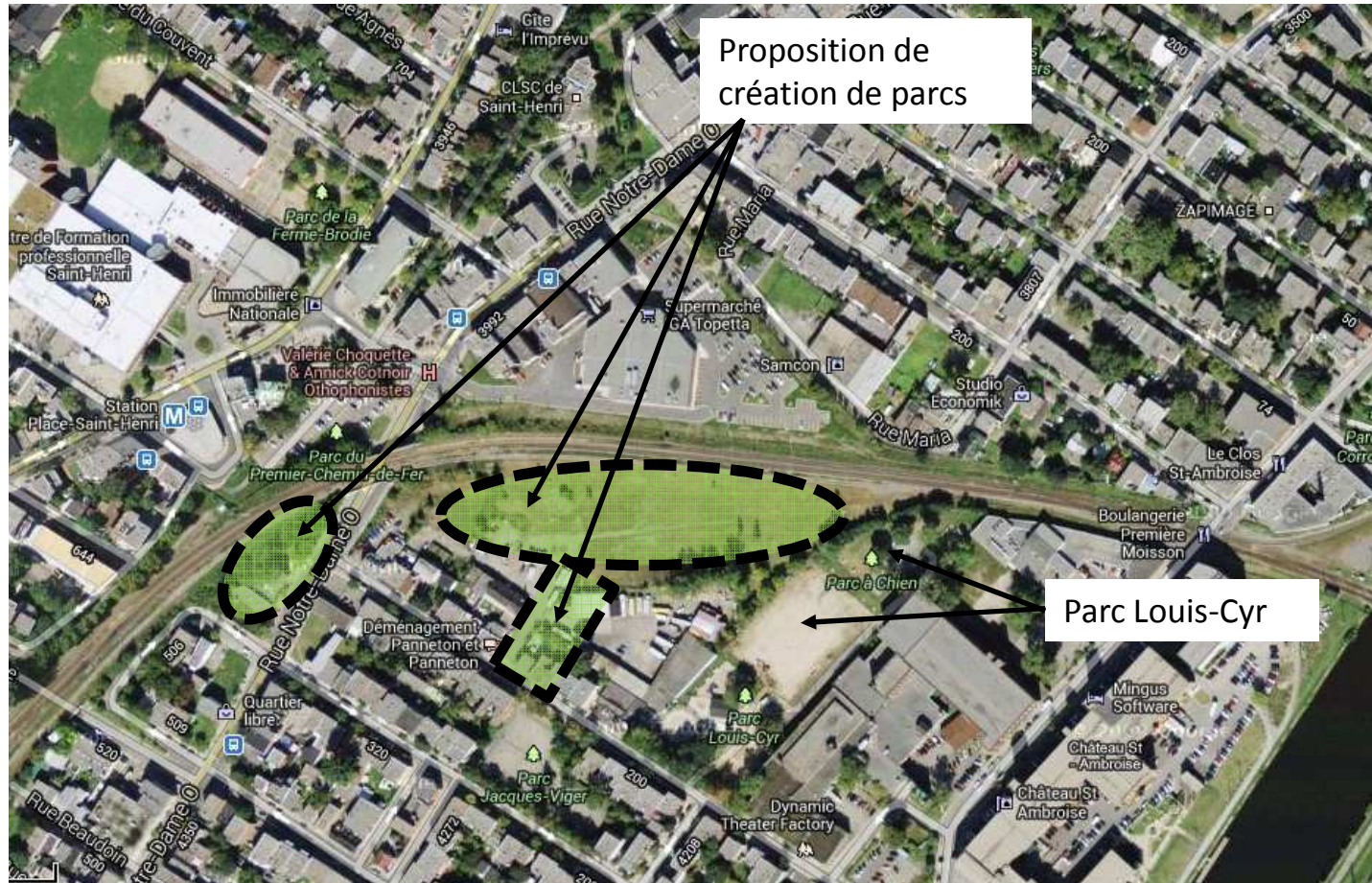
6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?



Ancien jardin transformé en stationnement

Jardins institutionnels de l'Hôtel Dieu

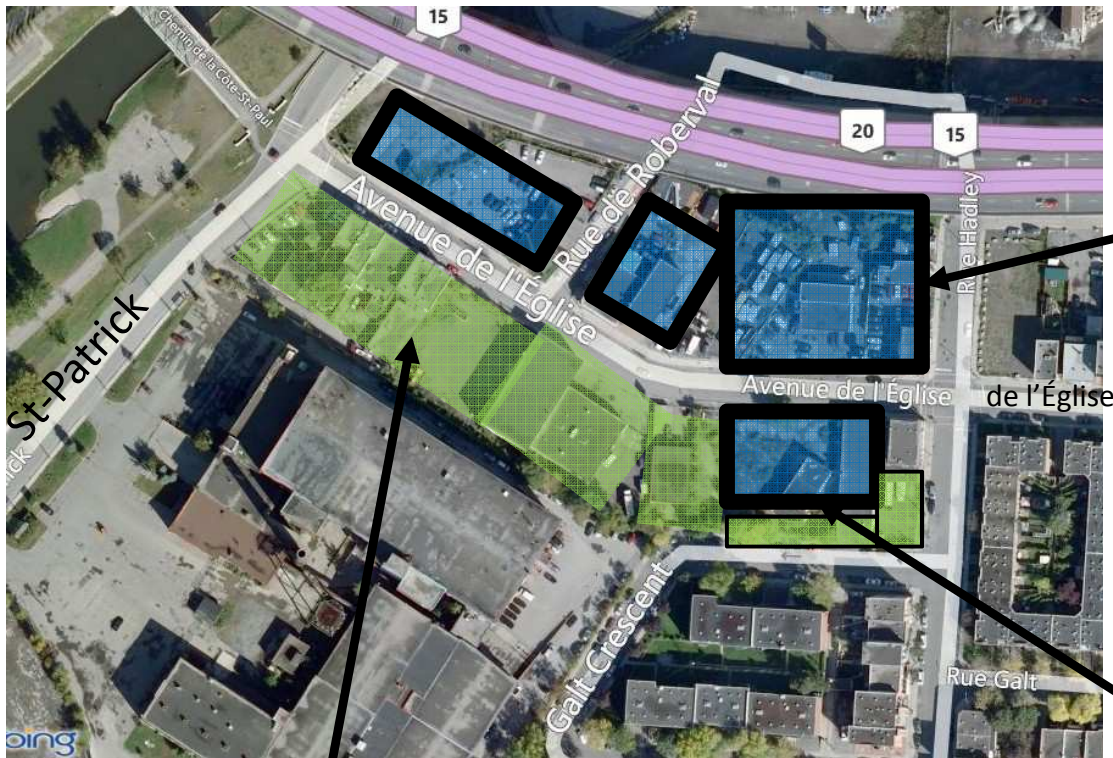
6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?



Proposition de parcs dans St-Henri

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Proposition d'édifices significatifs
comme porte d'entrée dans le
quartier



Proposition de création de parcs



Griffintown , photo La Presse



Bibliothèque de Tromsø

<http://bastienl.wordpress.com/category/uncategorized/page/2/>

Réaménagement urbain de l'Église et de Roberval

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?



Réaménagement urbain de l'Église et de Roberval- **Situation actuelle**

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?



Rue St-Ambroise - www.memorablenmontreal.com

Réaménagement urbain de l'Église et de Roberval- **Situation future?**

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

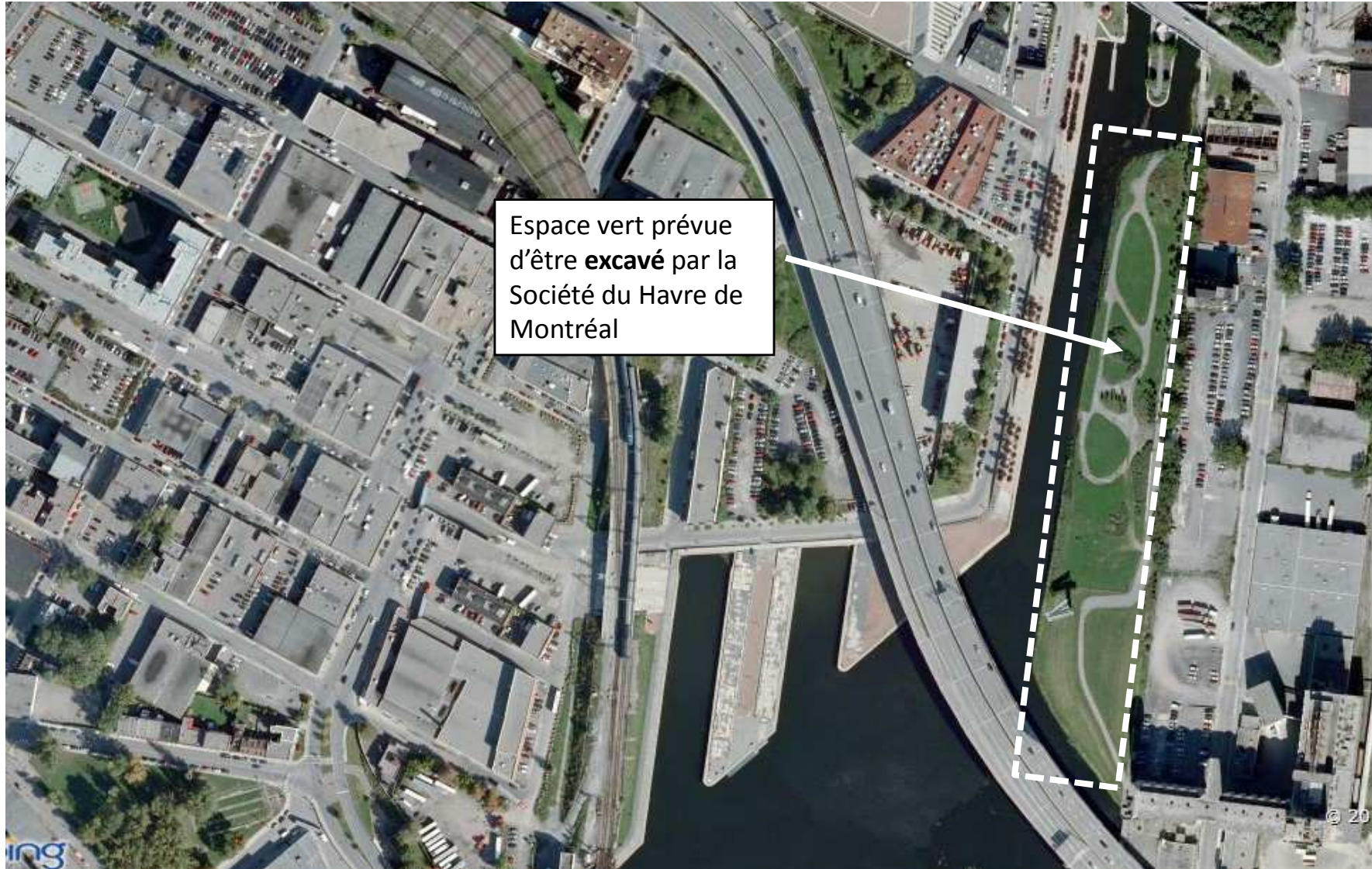


Espace vert
prévue d'être
excavé par la
Société du
Havre de
Montréal



- Canal Lachine, Bassin Peel – Proposition par la Société du Havre

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

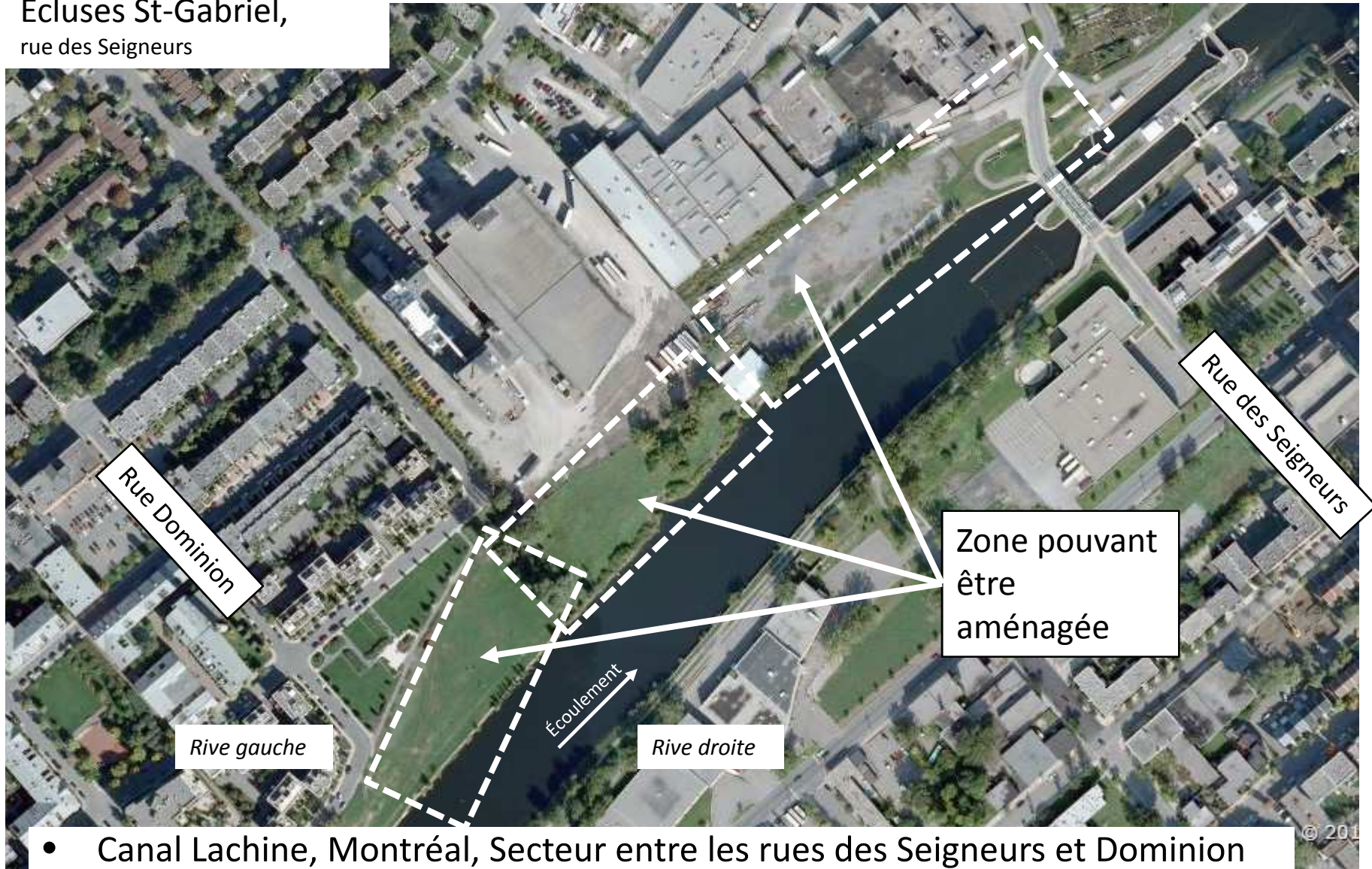


- Canal Lachine, Bassin Peel – Proposition par la Société du Havre

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Écluses St-Gabriel,
rue des Seigneurs

N
↑



- Canal Lachine, Montréal, Secteur entre les rues des Seigneurs et Dominion

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Écluses St-Gabriel,
rue des Seigneurs

Devrait-on faire un lieu de rencontre?



Piknik électronique 2010 aux écluses St-Gabriel

<http://www.piknicelectronik.com/fr/news/2010/08>

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Écluses St-Gabriel,
rue des Seigneurs

Devrait-on naturaliser le site en milieu humide?



Réserve nationale Alaksen

<http://www.ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=73907575-1>

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

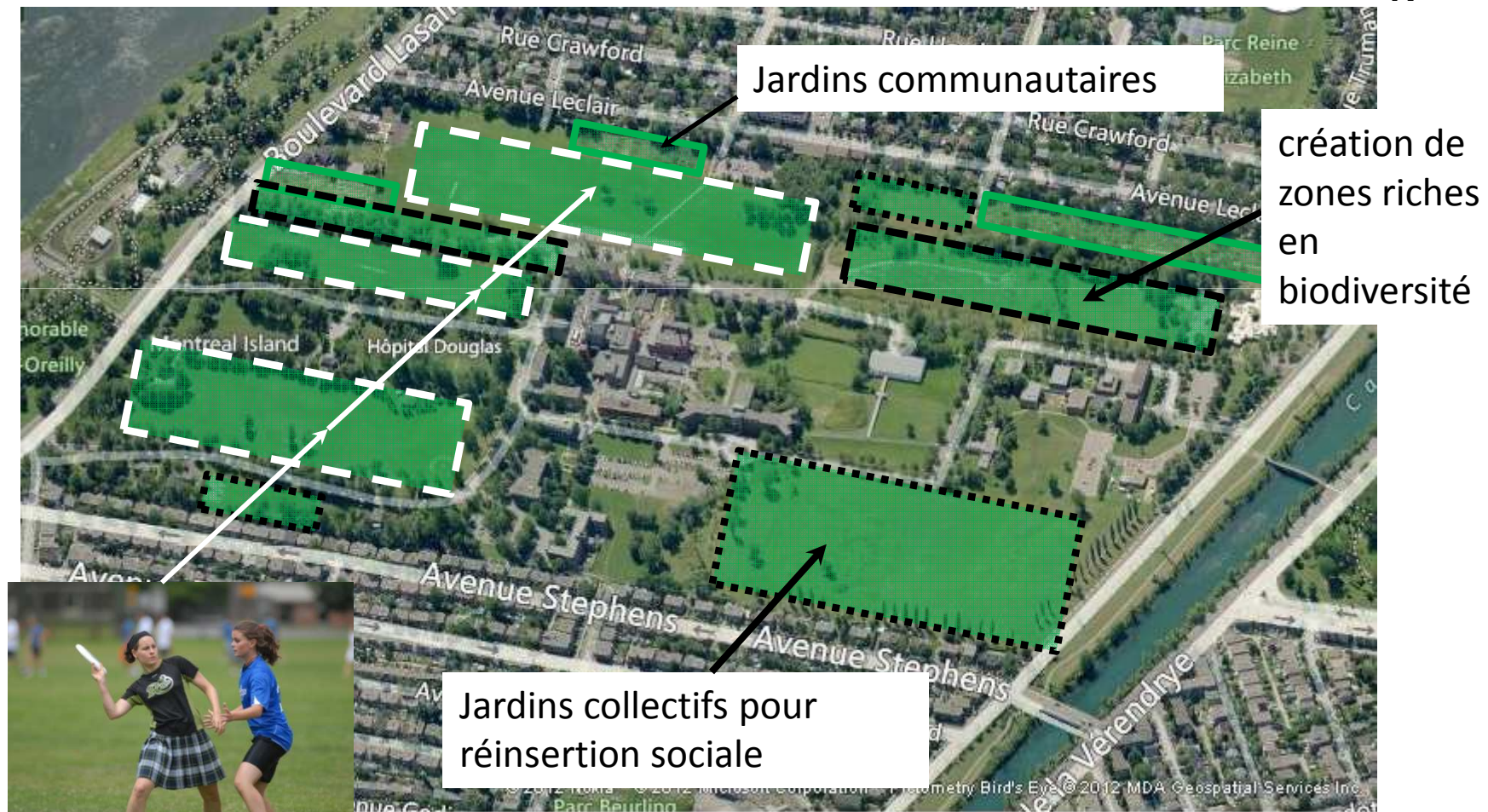
Créer des ententes avec les propriétaires pour favoriser l'utilisation des terrains verts des instituts et des hôpitaux



Utilisation des terrains de l'Institut Douglas

6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Créer des ententes avec les propriétaires pour favoriser l'utilisation des terrains verts des instituts et des hôpitaux



6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?

Aménagements dans le parc Angrignon

Accès au chalet principal

Piste cyclable rue Lacroix



Lien piétonnier manquant

Création d'une zone multifonctionnelle



21 juin à septembre



Création d'un jardin collectif

Vue en plan – Aménagement proposé

Densification et création de parcs

Plusieurs secteurs industriels et commerciaux seront requalifiés dans l'avenir pour créer des zones à usages mixtes.

En créant des corridors verts pour les marcheurs et pour permettre une amélioration de la biodiversité, nous créons des liens piétonniers de grande qualité favorisant la marche et la détente, revalorisant ainsi la marche pour les citoyens.

En favorisant **la prise en charge** par la communauté pour animer et se réapproprier ces nouveaux lieux publics formés par les grands ensembles institutionnels, nous permettons aux citoyens de s'approprier des lieux semi-publics qui ont longtemps fait la fierté des Montréalais.

Densification et création de parcs

Nous recommandons d'instaurer un programme d'acquisition de terrains vagues et de terrains institutionnels dans le but de créer des parcs, des jardins collectifs, des aires de jeux et de détente.

Ce programme devra être instauré en considérant le potentiel futur de la zone à densifier. Nous avons vu avec le développement de Griffintown qu'un achat trop tardif des terrains pour créer des parcs augmente sensiblement les coûts.

Nous recommandons la mise en réserve de terrains et un programme d'achat de terrains par étapes.

Nous joignons trois exemples de terrains institutionnels qui pourraient faire partie de ce programme d'achat.

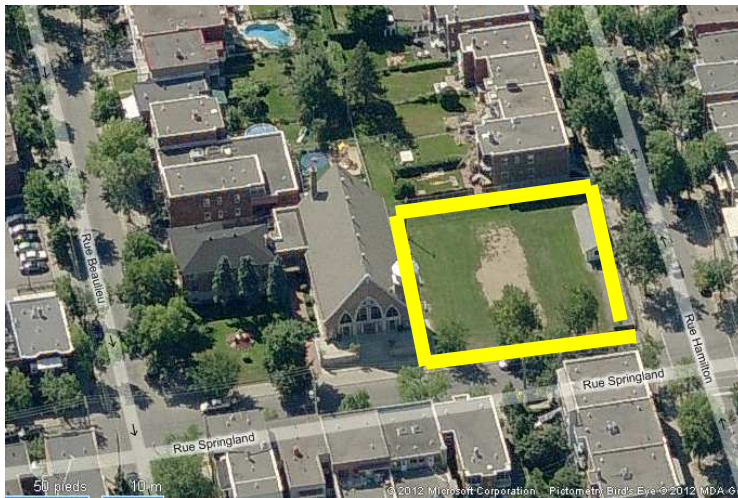
6• D'autres espaces publics sont-ils possibles?



8a- Parc paroissial St-Jean-de-Matha, rue d'Aragon

Ces trois parcs paroissiaux ou terrains verts appartiennent aux citoyens via les Conseils de Fabrique des paroisses.

Afin de pérenniser l'existence de ces espaces verts, nous recommandons à la Ville de les acheter



8b- Parc paroissial St-Jean-de-Bosco, rue Springland



8c-Terrain vert de l'église unie Central Korean, rue Hadley

Recommandations du rapport d'étude de l'OCPM du 13 avril 2012

“Quatrièmement, il faut créer des espaces verts et favoriser l'animation du quartier. De l'avis des experts qui ont participé, c'est la qualité du domaine public qui donne une valeur au lieu.

Or, l'aménagement du domaine public tire de l'arrière. La Ville devrait utiliser les moyens dont elle dispose pour réserver des terrains à des fins d'espaces verts et d'espaces publics et s'associer aux forces vives du milieu pour concrétiser le concept de corridor culturel sur la rue Ottawa. »

Louise Roy, Présidente de l'OCPM

Réf.

SECTEUR DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE GRIFFINTOWN
PREMIÈRE ÉTAPE DE LA CONSULTATION
VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE
DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Rapport de consultation publique
Le 13 avril 2012 p. 2

Proposition de parcs par le CSSS du Sud-Ouest-Verdun

Recommandation 2 :

Élargir la stratégie d'acquisition visant les espaces verts de manière à réserver rapidement des espaces pouvant répondre à d'autres besoins, tels les espaces communautaires, les soins de santé et services sociaux, les écoles, les CPEs, les projets d'économie sociale, etc. La Ville de Montréal devrait rapidement se concerter avec les acteurs concernés pour cibler un ou des emplacements propices et émettre des avis de mise en réserve.

Extrait du mémoire du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun.
Décembre 2012 OCPM -Griffintown

Conclusion

Montréal est à une étape charnière qui influencera la qualité de vie de ces citoyens pour les prochains 100 ans.

Conclusion

Saurons-nous construire la ville de demain?



Annexes

- Annexe 1 Carte de liens cyclables proposés pour le Sud-Ouest

Références photographiques

Page 5

Foule: Site internet - CBC - Toronto
Cycliste 7 Vélo Québec - Vélo Chic

Page 8

Coulée verte, parc Henri Fabre; Evry , France
<http://evry-daily-photo.blogspot.ca/2011/11/la-coulee-verte-en-automne-2.html>

Page 15 et 16

Photo: Highline, New York ; Epoch Times

Page 27

boul. Newman - Modèle 3D par H.Bertrand

Page 28

Trottoir de type boulevard - Ken Greenberg ;
www.forumurba2015.com

Page 29

Hôtel-Dieu de Montréal; Dubuisson.blogspot.ca

Page 49

Exercice dans un parc, Cardio Plein-air www.cardiopleinair.ca

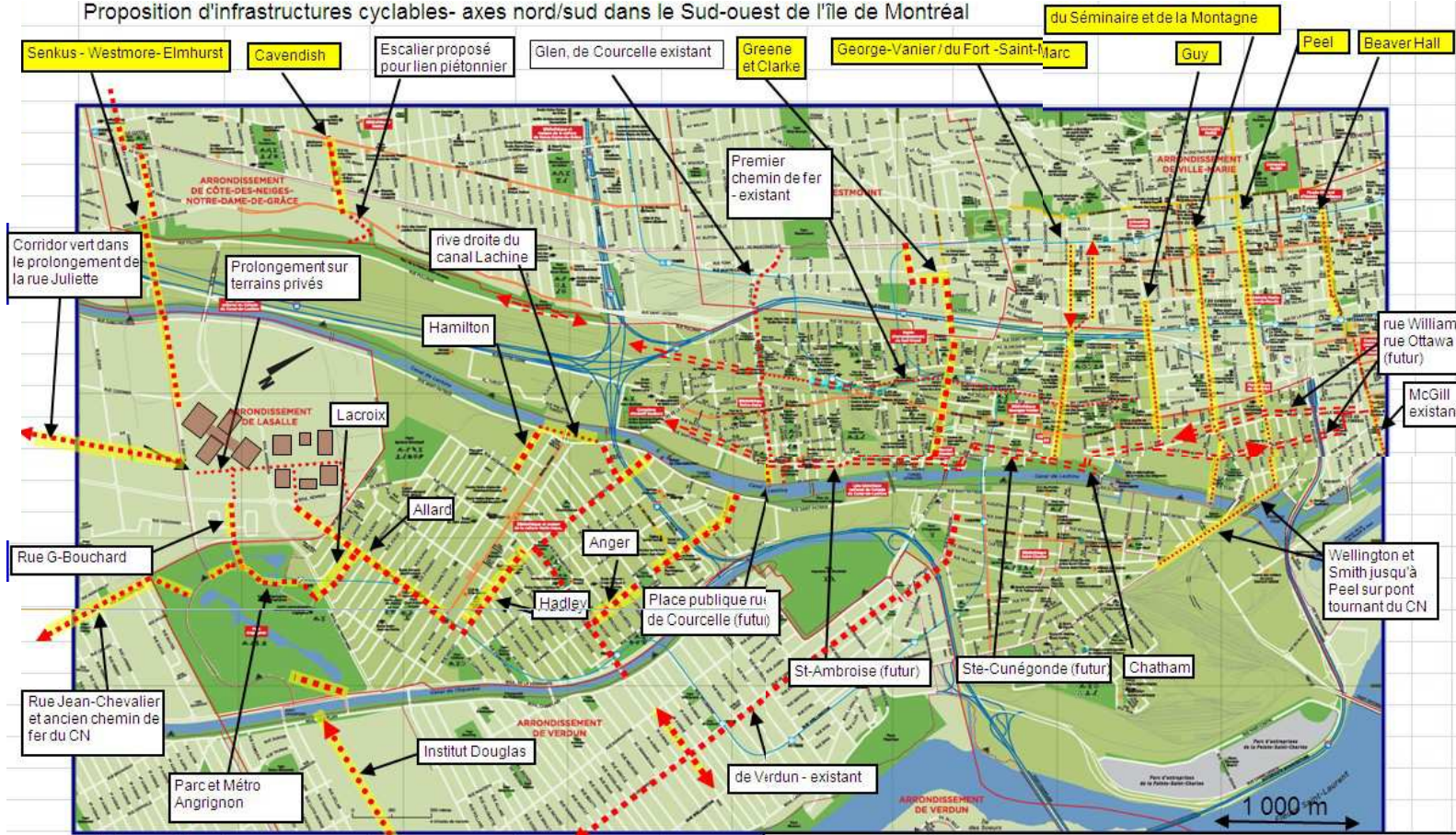
Annexe

Carte de liens cyclables proposés pour le Sud-Ouest

Nombre de pages: 1 page

Réf. Alliance des piétons et des cyclistes du Sud-Ouest de Montréal

Proposition d'infrastructures cyclables- axes nord/sud dans le Sud-ouest de l'île de Montréal



Légende

- - - - - Infrastructure cyclable proposée (axe nord-sud)
- - - - - Infrastructure cyclable déjà existante
- - - - - Infrastructure cyclable sur terrains privés ou institutionnels
- - - - - Infrastructure cyclable proposée (axe est-ouest)

Croquis no 4 - Réseau cyclable dans le Sud-ouest - Axes Nord/Sud proposés

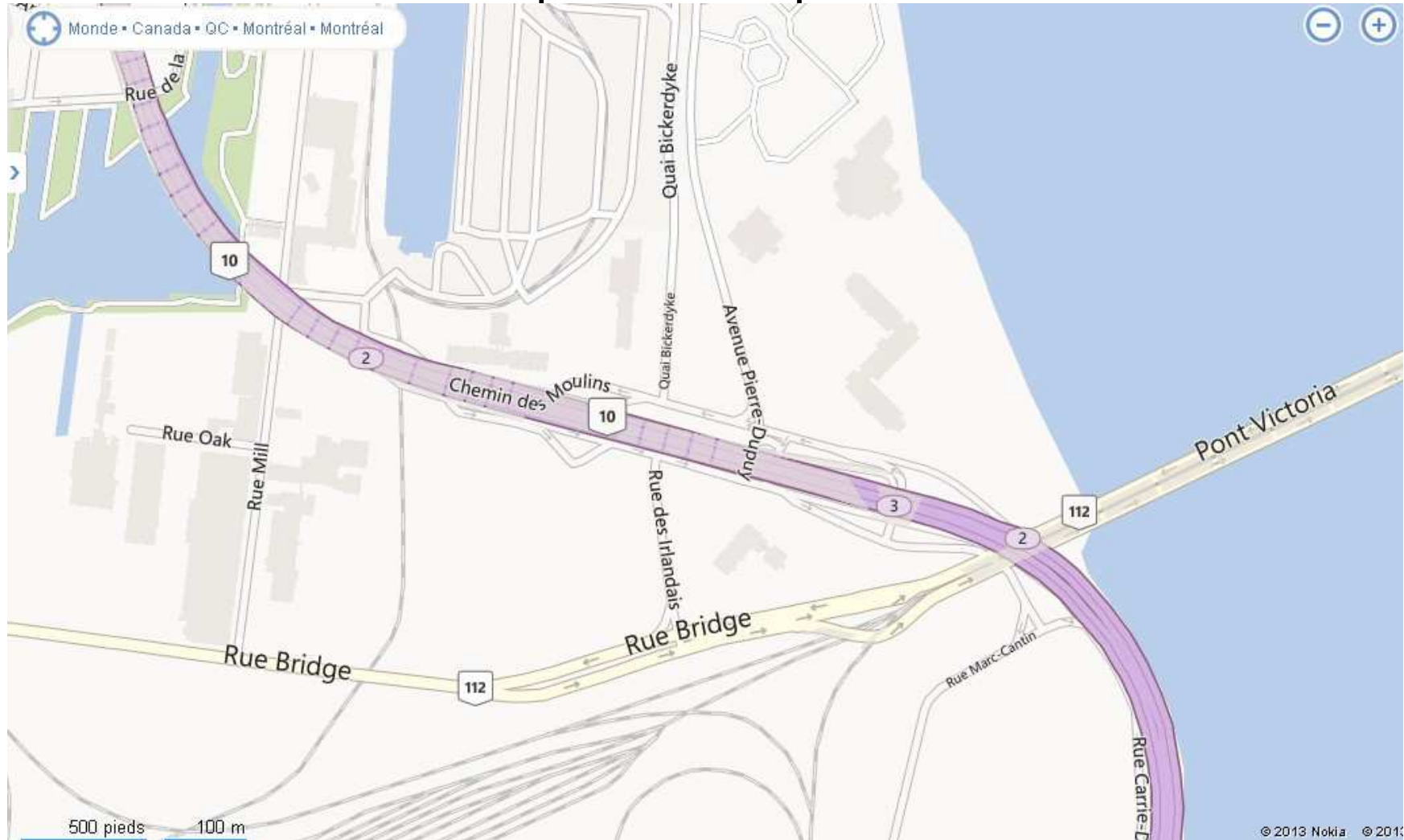
Référence cartographique: Carte de la ville de Montréal

Par: Alliance des Piétons et Cyclistes du Sud-Ouest de Montréal - APC SOM 3 juillet 2012

Annexe

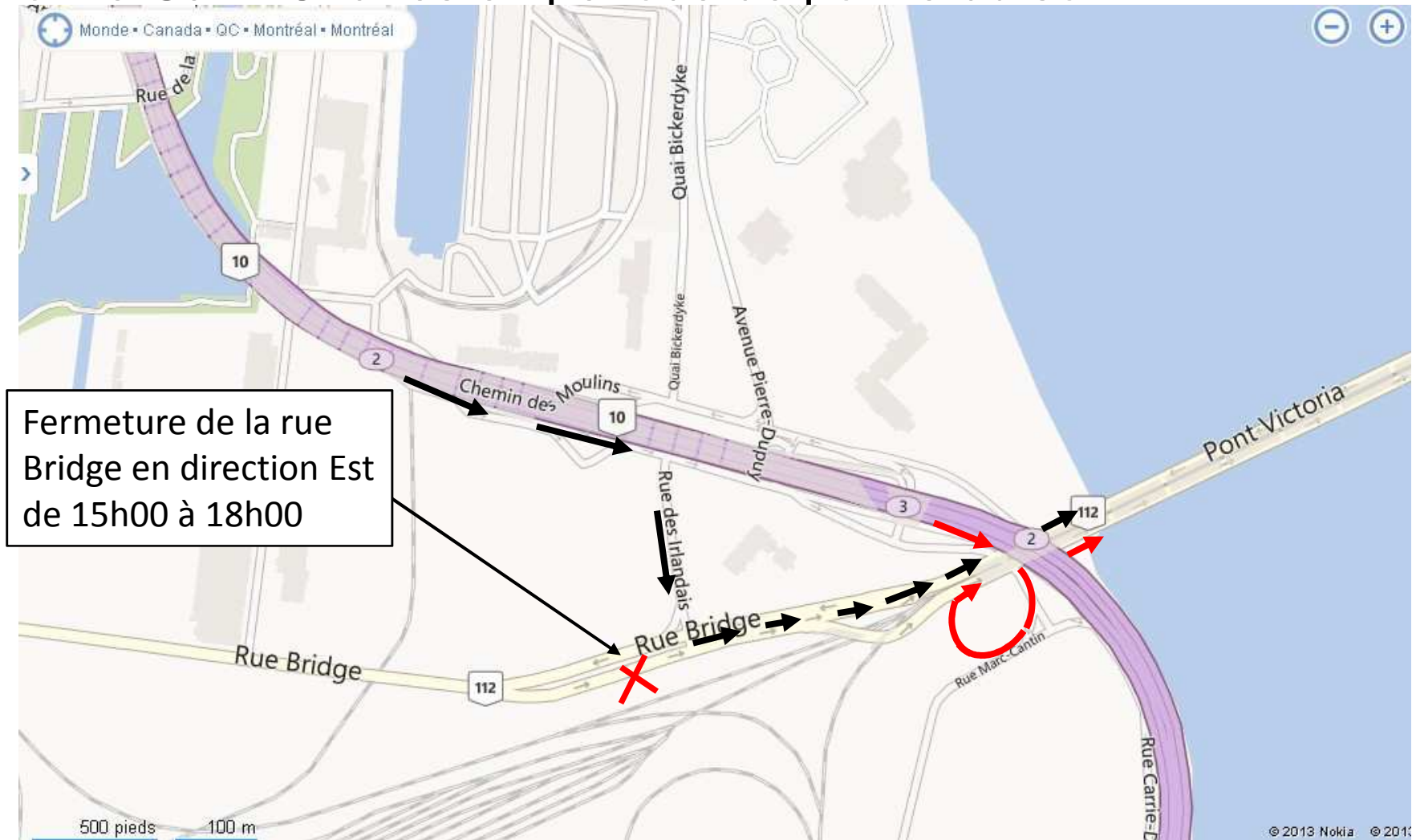
Suggestion pour améliorer l'accessibilité du quartier
Pointe-Saint-Charles en période de pointe du soir

Suggestion pour améliorer l'accessibilité du quartier Pointe-Saint-Charles en période de pointe du soir



Vue en plan de la rue Bridge et les accès au pont Victoria

Suggestion pour améliorer l'accessibilité du quartier Pointe-Saint-Charles en période de pointe du soir



Vue en plan de la rue Bridge et les accès au pont Victoria - Proposition